



NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2019

Nous avons tenu ce jour la troisième séance de négociation sur la NAO.

Les dernières propositions de la Direction sont :

- Augmentation du budget pour les augmentations salariales de 1,8 à 2 % avec la répartition suivante :
 - 1,7 % pour les augmentations individuelles
 - 0,3 % pour les évolutions professionnelles en 2019
- Augmentation du budget spécifique complémentaire de 150 à 200K€ :
 - Pour traiter les éventuels écarts de salaire entre les femmes et les hommes
 - Pour traiter les dépositionnements salariaux
- Prise en charge à 100 % des frais de transport en commun pour le trajet domicile-travail :
 - Décision de prolonger la prise en charge jusqu'à Décembre 2020 pour l'IDF et extension de cette prise en charge aux salariés des régions dans les mêmes conditions de durée.
- Mesure bas salaires :
 - Mise en place d'un salaire minimum de 25 K€ pour tous les salariés en CDI pour 2019.
Cette revendication de la CFDT pour les bas salaires a été globalement obtenue lors de cette séance.
- Les autres propositions de la Direction restent à l'identique de la séance précédente :
 - Remplacement de l'indicateur de croissance du CA par celui de l'Ebitda pour le calcul de la performance collective. Une proposition qui donne un impact positif sur les bonus de +2,85%
Cette proposition fait suite à la demande de la CFDT d'annuler l'impact négatif de la performance collective sur les bonus des salariés.

La CFDT a également obtenu :

- La revalorisation des tickets restaurants à hauteur de 9,20 €
- La revalorisation de la prime d'absence cantine à 5,52 €
- L'engagement de la revalorisation de la participation employeur pour les RIE selon les besoins

Information participation 2019 :

L'enveloppe pour 2019 est estimée à 9,1 M€ versus 8,5 M€ pour 2018.

Pour exemple cela correspondrait à une prime d'environ :

- 3900 € versus 3500 € en 2018 pour la tranche de salaire entre 30 à 35 K€
- 4650 € versus 4200 € en 2018 pour la tranche de salaire entre 45 à 50 K€

C'est sur la base de ces propositions que la Direction a proposé un PV d'accord sur la NAO soumis à la signature des Organisations Syndicales (CFDT et CGT) représentatives et présentes à cette négociation.

Même si la Direction a accepté plusieurs de nos propositions, toutes n'ont pas été prises en compte. La CFDT va mener sa réflexion quant à la décision de signer ou pas ce projet d'accord.

CFDT

Fairway 155 bis avenue Pierre Brossolette- 92120 Montrouge

Tél. : 01 55 95 12 28 - Cfdt@tdf.fr <http://cfdt.intranet.tdf.fr> - <http://www.cfdt-tdf.fr>